



Lyon le 30-12- 2020

Flash Infos-Covid

Urgent-CA-RTT Non Pris à cause du COVID

Agent de la fonction publique hospitalière, Vous pouvez vous faire payer 10 Jours de Congés annuel ou de RTT !

Si vous n'avez pas pu poser tout vos congés entre 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020 pour raison de service dû à la Covid, vous pouvez demander à ce que 10 jours soient payés au plus tard le 31 décembre 2020. Effectivement ce 26 décembre est paru le décret 2020-1685. Celui-ci permet aux fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique hospitalière, de se faire payer 10 jours de congés qu'ils n'ont pas pu poser à cause de la crise du COVID.

Ils doivent le demander avant le 31 décembre 2020.

**Nous vous conseillons de le faire par mail,
afin que la date soit indiscutable.**

200€/jour en catégorie A
130€/jour en catégorie B
110€ /jour en catégorie C

Nos revendications:

- Des équipements de protection individuels en quantité suffisante : Des gants, des masques FFP2, des sur-blouses, des tenues propres quotidiennement,
- La reconnaissance comme maladie imputable au service pour tous les agents hospitaliers contaminé par le COVID
- Le respect de la quarantaine des agents testés positif pour éviter les sur-contaminations entre personnels et aux patients de 14 jours
- L'annulation du jour de carence pour les agents hospitaliers
- Du personnel en nombre suffisant et formés aux différentes spécialités (réanimations, blocs, urgences, chirurgie, gériatrie, SSR, court séjour, médecine) pour remplacer les nombreux arrêts maladies actuels sur le site
- La titularisation des **597** CDD sur notre hôpital
- Embauche de personnel
- création de lits d'hospitalisation
- Retour des ASH (agent de services hospitaliers) dans les unités de soins
- Augmentation de 400 euros nets pour tous les agents hospitaliers

Sudistez-vous!

SUD Hôpital Édouard Herriot Lyon
Tél : 0472110691
Email : heh@sudsantesociaux69.org
Facebook : SUD/ Hôpital Edouard Herriot

